

# COMMISSION INTERCANTONALE DE LA PECHE DANS LE LAC DE NEUCHÂTEL

## Décision

du 1<sup>er</sup> décembre 2023

**concernant l'usage de filets de fond de maille 31 à 39.9 mm pour la capture de la bondelle**

---

*La Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel,*

vu les articles 47 et 48 du concordat du 19 mai 2003 sur la pêche dans le lac de Neuchâtel ;  
vu que la décision a été prise à l'unanimité lors de la séance de la Commission intercantonale de la pêche du 23 juin 2023 ;  
vu qu'une adaptation de la maille des filets peut se justifier compte tenu de la baisse de croissance des corégones constatée ces dernières années dans le lac ;  
vu que cette mesure doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et qu'il se justifie de lui donner un caractère expérimental ;  
attendu dès lors que la reconduction des mesures prévues devra être réévaluée ;

### **décide :**

**Article premier** <sup>1</sup>Les pêcheurs professionnels sont autorisés à utiliser des filets de fond de maille 31 à 39.9 mm pour la capture de la bondelle, aux conditions inscrites à l'article 49 du règlement d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2022, 2023 et 2024, du 6 juillet 2021.


<sup>2</sup>Les restrictions suivantes s'appliquent toutefois :

- a) lors de l'usage de filets de plus de deux mètres de hauteur, **seuls deux filets** de maille 31 à 32.9 mm peuvent être employés sur les six autorisés ;
- b) les deux filets de fond de plus de deux mètres de hauteur pouvant être utilisés à la place des deux filets de lève de plus de deux mètres de hauteur prévus à l'article 53 devront être de maille 33 à 39.9 mm.

**Art. 2** <sup>1</sup>La présente décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est valable jusqu'au 14 décembre 2024.

<sup>2</sup>Elle sera publiée dans les Feuilles officielles des cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg.

AU NOM DE LA COMMISSION INTERCANTONALE DE LA PECHE DANS LE LAC DE NEUCHATEL



*Le président*  
Vassilis Venizelos



*Le secrétaire*  
Frédéric Hofmann